

N° 5231⁹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2004-2005

PROJET DE LOI

**portant modification de l'article 1er de la loi modifiée
du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de
participations financières (Holding companies)**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(3.5.2005)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 20 avril 2005 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant modification de l'article 1er de la loi modifiée
du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de
participations financières (Holding companies)**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 19 avril 2005 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 27 avril 2004 et 13 avril 2005;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 3 mai 2005.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

